

Déclaration de performance No. CPR-FR/0151

1. Code d'identification unique du produit type : **ULTRAPLAN MAXI FIBRE**
2. Numéro de type, de lot ou de série ou tout autre élément permettant l'identification du produit de construction, conformément à l'article 11, paragraphe 4 du RPC :

RAGREAGE DE SOL BASE CIMENT POUR PREPARATION DE SUPPORT (CT-C30-F5)

3. Usage ou usages prévus du produit de construction, conformément à la spécification technique harmonisée applicable, comme prévu par le fabricant :

Pour la préparation des supports en intérieur

4. Nom, raison sociale ou marque déposée et adresse de contact du fabricant, conformément à l'article 11, paragraphe 5 : **MAPEI France – 29, Avenue Léon Jouhaux – 31140 ST ALBAN - www.mapei.fr**
5. Le cas échéant, nom et adresse de contact du mandataire dont le mandat couvre les tâches visées à l'article 12, paragraphe 2 :

Non applicable

6. Le ou les systèmes d'évaluation et de vérification de la constance des performances du produit de construction, conformément à l'annexe V : **Système 4**

7. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction couvert par une norme harmonisée :

L'organisme notifié n'intervient pas

8. Dans le cas de la déclaration des performances concernant un produit de construction pour lequel une évaluation technique européenne a été délivrée :

Non applicable

9. Performances déclarées

| Caractéristiques essentielles | Performances | Spécifications techniques harmonisées |
|---|---|--|
| Réaction au feu Emission de substances corrosives Perméabilité à l'eau Perméabilité à la vapeur d'eau Résistance à la compression Résistance à la flexion Résistance à l'usure Isolation au bruit Absorption du bruit Résistance thermique Résistance chimique | Classe E CT NPD NPD C30 F5 NPD NPD NPD NPD NPD | EN 13813:2002 |

10. Les performances du produit identifié aux points 1 et 2 sont conformes aux performances déclarées indiquées au point 9.
La présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant identifié au point 4.

Signé pour le fabricant et en son nom par : **M. Gilles Bolle Reddat – Directeur Technique**

Saint Alban, 16/05/2014



[FR/0151.0/FR]

MARQUAGE CE conformément au CPR 305/2011 et EN 13813:2002

| | |
|--|--|
|  |  <p>29, Avenue Léon Jouhaux 31140 ST ALBAN - FRANCE www.mapei.fr</p> |
| <p>14 CPR-FR/0151 EN 13813:2002 - CT- C30 - F5 ULTRAPLAN MAXI FIBRE</p> <p>Ragréage de sol base ciment pour la préparation des supports en intérieur</p> <p>Réaction au feu : Classe E Emission de substances corrosives : CT Perméabilité à l'eau : NPD Perméabilité à la vapeur d'eau : NPD Résistance à la compression : C30 Résistance à la flexion : F5 Résistance à l'usure : NPD Isolation du bruit : NPD Absorption du bruit : NPD Résistance thermique : NPD Résistance chimique : NPD</p> | |

DECLARATION DE PERFORMANCE N. CPR-FR/0151

- 1) Code d'identification unique du produit type : **ULTRAPLAN MAXI FIBRE**
- 2) Usages prévus : **Matériau pour chape à base de ciment pour usage interne dans la construction de sol**
- 3) Fabricant : **MAPEI France. – 29 avenue Léon Jouhaux – 31140 Saint Alban – France - www.mapei.fr**
- 4) Systèmes d'EVCP : **Système 4.**

Système 3 (pour la réaction au feu).

- 5) Norme harmonisée : **EN 13813:2002**

Organismes notifiés: **CSI Spa N°0497 pour la réaction au feu**

- 6) Performances déclarées :

| Essential characteristics | Performances |
|-------------------------------------|-------------------------|
| Réaction au feu : | Classe A1 _{FL} |
| Emission de substances corrosives : | CT |
| Perméabilité à l'eau : | NPD |
| Perméabilité à la vapeur d'eau : | NPD |
| Résistance à la compression : | C30 |
| Résistance à la flexion : | F5 |
| Résistance à l'usure : | NPD |
| Isolation au bruit : | NPD |
| Absorption du bruit : | NPD |
| Résistance thermique : | NPD |
| Résistance chimique : | NPD |

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées.
La présente déclaration de performance est établie en accord avec le règlement (EU) No 305/2011, sous la seule responsabilité du fabricant identifié ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par : **Xavier BLAISE-MARTIN – Directeur Technique**



Saint Alban, le 06/07/2023

Informations REACH : Les informations visées à l'article 31 ou, selon le cas, à l'article 33 du règlement REACH (CE) n° 1907/2006 et ses modifications ultérieures figurent sur la fiche de données de sécurité disponible sur le site web avec la présente Déclaration de Performance.

DoP au format Pdf sont disponible sur le site Web de Mapei.

| | |
|-------------------|------------------------------------|
| Revision 1 notes: | Nouvelle classe de réaction au feu |
|-------------------|------------------------------------|

ULTRAPLAN MAXI FIBRE
CE MARKING
Annex to DoP N. CPR-FR/0151



| | |
|--|---|
| | 29 avenue Léon Jouhaux – 31140 Saint Alban – France - www.mapei.fr |
| 14 CPR-FR/0151 EN 13813:2002 ULTRAPLAN MAXI FIBRE <i>Matériau pour chape à base de ciment pour usage interne dans la construction de sol</i> | |
| Réaction au feu : | Classe A1FL |
| Emission de substances corrosives : | CT |
| Perméabilité à l'eau : | NPD |
| Perméabilité à la vapeur d'eau : | NPD |
| Résistance à la compression : | C30 |
| Résistance à la flexion : | F5 |

Note:

MAPEI fournit l'annexe actuelle avec la DoP pour faciliter la consultation du marquage CE pour les clients internationaux. Le marquage CE joint peut-être légèrement différent de celui imprimé sur l'emballage ou la documentation en raison de :

- Les valeurs NPD (No Performance Determined) peuvent être omises par le marquage CE,
- Adaptations graphiques dues au manque d'espace lié entre les méthodes d'emballage ou d'impression,
- Langue différente (le même emballage peut être partagé par plusieurs pays),
- Le produit est déjà en stock lorsque la mise à jour du marquage CE est mise en œuvre,
- Erreurs d'impression.